

## MODE DE VIE 2025-2026 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CASAVANT

### LA VISION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CASAVANT (Projet éducatif 2023-2027) :

L'engagement scolaire des élèves et de tous les intervenants, dans un milieu ouvert et bienveillant, favorisant la réussite de chacun.

<b>La bienveillance</b>	
Définition	Fait référence aux petits gestes du quotidien, empreints de bonté et de gentillesse, qui visent à prendre soin de soi, des autres et de son environnement.
Concrètement	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ C'est une volonté de viser le bien et le bonheur d'autrui.</li><li>✓ C'est porter sur autrui un regard aimant, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien et en y veillant. (<i>Catherine Gueguen, pédiatre</i>)</li><li>✓ C'est être attentif aux besoins de l'autre, vouloir son bien et le lui démontrer, avec rigueur et générosité. (<i>Claire Beaumont, chercheuse</i>)</li></ul>

### CLIMAT SCOLAIRE / SOUTIEN AU COMPORTEMENT POSITIF



Le SCP consiste en l'enseignement et la modélisation de comportements attendus chez nos élèves et ce, dans tous les lieux reliés à leur fréquentation scolaire. Ces comportements ont été élaborés en lien avec les trois valeurs préconisées à l'école.

Via le SCP, le renforcement positif est d'une grande importance dans notre école.

En d'autres termes, le SCP met l'accent sur l'importance d'enseigner et de reconnaître les comportements positifs des élèves.

### NOS TROIS VALEURS

**Respect**

**Responsabilité**

**Persévérance**

## **ENSEIGNEMENT DES COMPORTEMENTS ATTENDUS**

À la fin de l'année scolaire 2020-2021, l'école a développé des règles pour chacun des milieux de vie scolaire afin d'avoir des attentes comportementales claires pour tous les élèves. Ces attentes sont affichées partout dans l'école afin de faire des rappels réguliers.

En début d'année, ces comportements ont été enseignés aux élèves, comme on le fait dans l'enseignement du français ou des mathématiques.

Votre enfant a, par le biais du modelage, eu la chance de les pratiquer avec ses enseignants. Chaque matière devait s'occuper de l'enseignement des comportements attendus dans un lieu précis du milieu scolaire.

*Exemples d'affiches :*



## ÉCOLE SECONDAIRE CASAVANT

### Matrice des comportements attendus

Persévérance	<p style="text-align: center;"><b>Pour tous les lieux...</b></p> <p>J'arrive à l'heure et je participe activement à tous mes cours.</p> <p>Je m'engage à faire tous les efforts possibles pour adopter les comportements attendus.</p> <p>Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite dans toutes les sphères d'activité.</p>									
Responsabilité	J'ai mon matériel et je suis prêt à travailler au son de la cloche.	Je me rassemble avec mes amis aux endroits opportuns.	Je laisse mon sac à dos à l'entrée de la bibliothèque.	Je me dirige immédiatement et sans détour au local retrait.	Je m'assois sur mon banc avec mes pieds au sol.	Je rapporte mon cabaret à l'endroit prévu à cet effet et je trie mes déchets.	Je rapporte le matériel utilisé après la période.	Je range mes effets personnels dans un casier verrouillé.	Je laisse l'allée libre.	Pour les élèves ayant un scooter, je me stationne et je quitte l'espace réservé aux scooters avec tout le matériel dont je peux avoir besoin durant la journée.
	J'adopte une bonne position d'écoute.	Je garde mon casier propre, ordonné et verrouillé.	Je retourne les livres empruntés à la date prévue.	Je réalise le travail demandé en silence jusqu'à la fin de la période.			Je porte le costume requis.	J'applique de bonnes règles d'hygiène personnelle.		
	Je fais le travail demandé.	Pendant les heures de cours, je circule avec un billet de circulation.	Je replace les livres et les chaises au bon endroit.	Dès que possible, j'ai une rencontre avec mon enseignant pour discuter de mon retour en classe.		Je laisse mon espace de repas propre après mon passage.		Je fais preuve d'un bon esprit sportif.	Je m'assure de quitter les lieux avec tout mon matériel.	
	J'utilise mes appareils électroniques seulement si j'obtiens l'autorisation de l'enseignant.									À la cloche, j'entre dans l'école pour me rendre en classe.
										En tant que piéton, je respecte le code de la sécurité routière.

## LE RENFORCEMENT POSITIF

Il y a deux types de renforcements: verbaux et tangibles.

Les tangibles sont sous forme de carte (Casadollar). Ce système est facile à utiliser et permet de reconnaître les efforts de vos enfants en lien avec la pratique des comportements attendus. En cumulant ses cartes, votre enfant pourra éventuellement se procurer des articles au magasin SCP.



## GESTION DES ÉCARTS DE CONDUITE

Le système de discipline utilisé nous aide à bien comprendre ce qui se passe dans notre école puisqu'il se base sur des faits observables. Notre système de *fiche de comportement* nous permet de faire de meilleurs suivis auprès des élèves. Avant de se rendre à des conséquences, des choix positifs sont offerts à l'élève. Le but est donc de l'aider à cheminer.

L'objectif ultime n'est pas de punir l'élève, mais plutôt de lui apprendre quelles sont les attentes comportementales et de lui donner les outils nécessaires afin qu'il arrive à intégrer les comportements attendus.

Si l'élève doit malheureusement se rendre au local de retrait, ce dernier se voit offert un accueil où il peut se réguler auprès de notre technicienne en éducation spécialisée. Il y réalisera une réflexion basée sur l'adoption des comportements attendus versus l'écart de conduite fait.

## UNE FORMULE DE POLITESSE SIMPLE : LE VOUVOIEMENT

Les élèves doivent vouvoyer tous les intervenants de l'école. Développer cette habitude leur permettra d'acquérir un langage adéquat et répond à la mission « socialiser » de l'école québécoise.

## LE MODE DE VIE

Le mode de vie de l'école est l'affaire de tous. Il est instauré afin de nous permettre de vivre ensemble dans un esprit d'harmonie. Personne ne peut se soustraire à ces principes. Toutefois, l'enseignant peut ajouter d'autres règles de conduite en fonction des locaux, des élèves ou des circonstances. Il en informe alors les élèves. **L'élève qui contrevient à l'une ou l'autre des règles de ce mode de vie (voir les pages suivantes) s'expose à des sanctions.**

## Charte des droits et responsabilités des élèves



Droits des élèves	Considérant les droits qu'il a, l'élève s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vivre dans un environnement scolaire sans craindre pour sa sécurité : le respect psychologique et physique est une priorité;</li> <li>✓ Vivre ses apprentissages dans un milieu scolaire exempt d'intimidation;</li> <li>✓ Vivre une liberté d'opinion, de religion et d'orientation sexuelle;</li> <li>✓ Vivre dans le respect de sa personne peu importe qui il est, ses différences et son unicité;</li> <li>✓ Vivre dans le respect de sa vie privée, de sa réputation ainsi que sa dignité à l'école et dans les médias sociaux;</li> <li>✓ Recevoir un enseignement de qualité;</li> <li>✓ Vivre dans un milieu où le respect mutuel est présent entre les élèves et avec le personnel de l'école;</li> <li>✓ Vivre dans un milieu où il est écouté et considéré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter les autres élèves et les adultes de l'école;</li> <li>✓ Se conformer aux règlements de l'école qu'il a lus en parcourant les pages suivantes de l'agenda;</li> <li>✓ Respecter son environnement;</li> <li>✓ Être actif dans sa réussite scolaire;</li> <li>✓ Avoir une attitude positive dans ses cours et dans ses implications;</li> <li>✓ Utiliser un langage approprié;</li> <li>✓ Participer à la mise en place d'un climat propice à l'apprentissage.</li> </ul>

# RÈGLES DU MODE DE VIE 2025-2026

## DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CASAVANT

### 1. RESPECT DES PERSONNES ET DE L'AUTORITÉ

**Le respect des personnes est primordial afin de favoriser un climat propice aux apprentissages. Je ne peux donc tenir toutes paroles et actes qui blessent, qui insultent ou menacent puisqu'ils sont interdits et feront l'objet de sanctions.**

#### 1.1 Manque de respect

Si je manque de respect à l'égard d'un autre élève ou d'une personne en autorité, je serai sanctionné selon la gravité de la parole ou du geste. Cette sanction peut aller d'un avertissement à une suspension, et peut être suivie d'une réparation (réflexion signée par les parents, etc.).

#### 1.2 Langage et politesse

En tout temps, je dois être poli, avoir un langage et un comportement correct envers tous.

#### 1.3 Atteinte à la réputation

**Je ne dois pas tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation d'élèves, de leurs proches ou de membres du personnel du Centre de services scolaire.** Il m'est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires sans l'autorisation de la direction. Ces règles s'appliquent aussi lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues et autres outils ou plates-formes technologiques pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs. Si j'adopte ces gestes, des sanctions s'appliqueront. Ces sanctions peuvent aller d'un avertissement à une suspension, et peuvent être suivies d'une réparation (réflexion signée par les parents, etc.).

#### 1.4 Intimidation et violence (prévention et intervention)

Tous les membres du personnel de l'école prennent très au sérieux la prévention de l'intimidation et de la violence et agissent promptement lorsqu'une situation est signalée. Le plan de lutte visant à prévenir et contrer la violence et l'intimidation est disponible sur le site web de l'école.

##### 1.4.1 Des mesures de signalement et de plaintes

La confidentialité est assurée en tout temps.

Pour les élèves :

- en rencontrant tout membre du personnel.

Pour les parents :

- en communiquant avec l'éducatrice spécialisée.
- en communiquant avec un membre de la direction.

## 1.4.2 Des mesures de soutien et d'encadrement

L'école reçoit et traite avec diligence tout signalement ou plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. L'usage du mot « diligence » invite à traiter la situation le plus rapidement possible afin de s'assurer que l'acte cesse, que la sécurité, autant physique que psychologique, de la victime soit assurée et qu'il y ait une prise en charge, autant de la victime que de l'auteur ou des témoins.

## 2. EXIGENCES SCOLAIRES

### JE DOIS ADOPTER LES COMPORTEMENTS ADÉQUATS QUI FAVORISENT MA RÉUSSITE !

#### 2.1 Présence obligatoire

Je dois être présent à mes cours et aux activités de prolongement de cours à tous les jours prévus au calendrier scolaire.

#### 2.2 Exemption d'un cours

Je dois participer à tous les cours et à toutes les activités inscrites à mon horaire. Je ne peux pas m'exempter moi-même d'un cours. Pour être exempté du cours d'éducation physique pour une période de longue durée, je dois présenter à la direction un billet signé par un médecin.

Lorsque je suis exceptionnellement exempté d'un cours, je dois obligatoirement me présenter à la bibliothèque pour la durée de la période.

#### 2.3 Signaler une absence

Délai pour signaler et motiver une absence	<b>Maximum 48 heures</b> <i>Après ce délai, toute absence sera considérée non motivée et anormale, et des sanctions s'appliqueront.</i>
Qui peut le faire?	Le répondant de l'élève.
Puis-je le faire par téléphone?	Oui! Il suffit d'appeler au <b>450 773-8403, poste 6262</b> . La boîte vocale est accessible en tout temps.
Puis-je le faire en ligne?	Oui! Il suffit de vous connecter au portail Mozaïk via l'adresse suivante : <a href="https://portailparents.ca/accueil/fr/">https://portailparents.ca/accueil/fr/</a>
Quels motifs sont considérés comme acceptables?	<ul style="list-style-type: none"><li>• maladie, blessure, hospitalisation;</li><li>• mortalité dans la famille;</li><li>• rencontre avec un professionnel de l'école ou de l'extérieur (médecin, dentiste, etc.);</li><li>• motif d'ordre familial ou exceptionnel jugé valable par la direction.</li></ul>

## 2.4 Absence à un examen

Lorsqu'un élève s'absente, il est de sa responsabilité de communiquer avec son enseignant, via Teams ou en personne, afin de connaître les modalités de rattrapage de la matière et des évaluations manquées. La reprise d'évaluation doit être faite dans le cycle suivant l'absence, **autrement la note de 0% sera attribuée pour cette évaluation**. La reprise d'examen devra se faire dans les soirées prévues à ces fins, soit les mardis et mercredis à 16h00.

En cas d'absence prolongée ou de reprises multiples, l'élève sera convoqué lors de la prochaine journée pédagogique prévue à l'horaire afin de reprendre ses évaluations.

À noter que seuls les motifs d'absences pour maladie seront acceptés pour l'absence lors d'une reprise du soir. Le travail, les cours de conduite ou toutes autres contraintes prévisibles ne pourront être acceptés comme motif d'absences à une reprise d'examen.

## 2.5 Départ durant la journée

Durant les heures de cours, je dois avoir obtenu une autorisation pour m'absenter de l'école et je dois obligatoirement aviser la secrétaire des services à l'élève avant de quitter.

## 2.6 Ponctualité et retards

**Je dois être ponctuel.** Après la première cloche, aucun élève ne doit flâner dans le corridor. Je dois être assis à ma place et prêt à débuter le travail au son de la cloche qui marque le début des cours.

Si j'arrive en retard à mon cours, je dois me rendre au secrétariat afin de justifier celui-ci. Si le motif est jugé non valable, le retard sera non motivé et je m'expose à des sanctions prévues.

## 2.7 Récupération à la suite d'une absence

**À la suite d'une absence, j'ai la responsabilité de me procurer le contenu du ou des cours manqués ainsi que des travaux, et ce, dès mon retour. Je dois rattraper les apprentissages manqués.**

## 2.8 Rendement scolaire

Je dois exécuter mes travaux scolaires selon les exigences demandées et les remettre à temps.

## 2.9 Plagiat

Toute forme de plagiat est interdite et sera sévèrement sanctionnée (incluant l'utilisation de l'intelligence artificielle). De plus, il est interdit d'avoir en ma possession un appareil de télécommunication lors d'une évaluation. Ce geste sera considéré comme du plagiat. Tout copier/coller de texte sera également considéré comme du plagiat à moins d'être nommé comme une citation selon les exigences de l'enseignant.

### 2.9.1 Matériel et agenda scolaire

Je dois avoir en classe tout le matériel pour l'exécution de mon travail **ainsi que mon agenda**.

Je dois inscrire, dans mon agenda, les travaux et l'étude à faire à la maison. **Je m'engage à conserver mon agenda complet et propre** sans quoi je devrai m'en procurer un nouveau. Tout membre du personnel de l'école a le droit de consulter mon agenda, au besoin.

### 3. CIRCULATION ET DÉPLACEMENT

#### 3.1 Carte d'identité

En tout temps, je dois avoir en ma possession ma carte d'identité émise par l'école. Je dois la présenter afin de m'identifier ou pour obtenir différents services, notamment le prêt de volumes scolaires. J'ai **l'obligation de m'identifier** à tout adulte de l'école. Je dois le faire en présentant ma carte d'identité.

#### 3.2 Entrées et sorties des élèves

Tout déplacement à l'intérieur de l'école, aux entrées et aux sorties, doit s'effectuer dans l'ordre et le calme.

L'utilisation de patins à roues alignées ou de planches à roulettes est interdite sur la cour d'école, sauf dans le cas d'une activité organisée par l'école. Dans ce cas, les règles de sécurité édictées par le Centre de services scolaire s'appliqueront intégralement.

Je dois descendre de mon vélo pour entrer et sortir de la cour d'école. Si je possède un cyclomoteur, je dois le stationner à l'endroit prévu à cet effet. En aucun cas, je suis autorisé à entrer dans la cour d'école avec mon cyclomoteur.

#### 3.3 Circulation à l'intérieur de l'école

Tout déplacement à l'intérieur de l'école pendant les cours doit s'effectuer dans le calme. Je dois avoir en ma possession mon agenda ou une carte de déplacement.

En tout temps, je dois éviter de parler fort, de courir et de bousculer les autres ou de m'asseoir par terre. Par mesure de sécurité, il est interdit d'obstruer les corridors, les allées ou les escaliers, et ce, en tout temps. Le matin ou sur l'heure du dîner, je peux monter sur les étages pour aller à la bibliothèque, en récupération ou à une activité spéciale. **Je ne peux rester en classe sans la présence d'un enseignant.**

#### 3.4 Circulation dans le Séminaire ou sur les terrains du Séminaire

Il est interdit de circuler en tout temps dans les espaces appartenant au Séminaire, à la Petite Académie ou à Casavant Frères.

#### 4. CODE VESTIMENTAIRE



Je porte un chandail, un t-shirt, un polo ou une camisole à bretelle. La camisole échancrée sous le bras de type basketball, quant à elle, n'est pas tolérée. Mon vêtement doit couvrir mon ventre.



Je porte un pantalon, un short, une jupe ou une robe à mi-cuisse. De plus, les trous dans les pantalons sont autorisés jusqu'à mi-cuisse.



Je peux porter ma casquette, mon capuchon ou mon couvre-chef dans les aires communes.



Je porte des souliers appropriés à l'activité (ex. qui tiennent en place, espadrilles pour les activités sportives).



Les vêtements et accessoires faisant référence à la violence, à la drogue, à l'alcool et à connotation sexuelle sont interdits.

La direction pourrait demander à l'élève de modifier sa tenue vestimentaire.

##### 4.3 **Code vestimentaire propre à l'éducation physique**

Dans le cadre des cours d'éducation physique, je dois porter des vêtements adéquats. Les bijoux doivent être retirés pour participer au cours et les piercings ne sont pas autorisés pour des raisons de sécurité.

##### 4.5 **Port des chaussures**

Je dois porter des chaussures à l'intérieur de l'école. Le port de bottes d'hiver est interdit dans les salles de classe et il est strictement interdit de se promener sans chaussures.

**Si je ne respecte pas ce règlement, je devrai ajuster mon habillement afin de le rendre convenable. Si je ne peux adapter mon habillement, des vêtements me seront proposés. Si je les refuse, je me verrai retiré de mes cours pour la journée.**

## 5. COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE

<u>Interdiction de lancer des objets</u>	Par mesure de sécurité, je ne dois pas lancer de balles de neige ou d'objets dans la cour de récréation ou dans n'importe quel local de l'école. De plus, le botté de dégagement est toléré uniquement sur le terrain de soccer.
<u>Propreté des lieux</u>	Par respect pour l'environnement, je dois déposer mes déchets dans les poubelles et les corbeilles à papier. De plus, je m'assure de laisser ma place propre sur l'heure du dîner.
<u>Nourriture et breuvages</u>	La consommation de nourriture et de breuvages est autorisée <b>uniquement</b> dans la cour d'école et dans les aires communes.
<u>Conservation des volumes scolaires</u>	Je dois respecter le matériel mis à ma disposition. Je dois entretenir mes volumes scolaires et les remettre à la fin de l'année ou à mon départ. Toute perte ou détérioration de la propriété d'autrui exige une réparation ou un remboursement pour la valeur des dommages ainsi que les frais d'administration.
<u>Objets interdits</u>	<b>Je ne peux pas utiliser à l'école et apporter en classe ces objets interdits</b> : briquet, allumettes, cigarette électronique, pointeur laser, appareil photo, tout appareil pouvant enregistrer.
<u>Objets avec interdiction partielle</u>	Les manteaux, les sacs à main et les sacs d'école sont interdits en classe.
<u>Appareils de télécommunication et d'enregistrement</u>	<p>L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteur, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps dans les locaux voués à l'apprentissage dans l'établissement pendant les heures de cours, dans les locaux de classe, dans les laboratoires et dans les gymnases.</p> <p><b>À compter de la rentrée, l'école appliquera les nouvelles directives ministérielles concernant l'utilisation du téléphone cellulaire en milieu scolaire.</b></p> <p>En tout temps, <b>je ne peux pas parler au téléphone cellulaire à l'intérieur de l'école. Je ne dois pas enregistrer, photographier et/ou filmer.</b> En tout-temps, <b>je ne peux pas utiliser un haut-parleur pour écouter de la musique à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.</b></p>

### 5.8 CONFISCATION

Si j'apporte du matériel interdit en classe, que je l'utilise à l'école ou que j'en fais une utilisation inadéquate, on pourrait me le confisquer. Si je refuse de remettre le matériel confisqué, je serai automatiquement retiré de mes cours jusqu'à ce que je collabore pleinement.

Le matériel confisqué au-delà de la période de cours est remis à la direction adjointe de mon niveau. Il est de ma responsabilité de prendre connaissance de la sanction avec ma direction. **De plus, l'école n'est pas responsable du matériel perdu ou volé.**

## 6. SUBSTANCES PSYCHOACTIVES INTERDITES ET AUTRES OBJETS (boissons énergisantes, tabac, alcool, médicaments sans ordonnance et autres substances)

En lien avec le plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011:

« *L'abus de drogues nuit significativement à l'atteinte des objectifs pédagogiques des milieux scolaires. Les adolescents qui fument du tabac, boivent de l'alcool ou utilisent des drogues illicites ont tendance à avoir de moins bonnes notes à l'école, sont moins impliqués dans les activités supervisées par les adultes, les sports notamment, et risquent davantage d'avoir des comportements antisociaux. »*

« *Les différents milieux scolaires constituent un lieu social d'éducation et d'apprentissage propice à l'acquisition de saines habitudes de vie et à la prévention de problèmes affectant la santé et le bien-être. Plusieurs programmes y sont déployés. »*

Afin de mettre en œuvre ces principes visant ton bien-être et ta réussite, notre école s'engage à :	Dans cette optique, nous demandons que tu t'engages à :
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Offrir des activités de prévention en dépendance. Tous les élèves de l'école auront accès à des informations tout au long de l'année qui leur permettront de faire des choix qui favoriseront leur bien-être et leur réussite scolaire.</li> <li>✓ Fournir à tous les élèves l'accessibilité à un intervenant en dépendance afin de lui offrir un soutien approprié.</li> <li>✓ Intervenir en cas de doute d'intoxication, de possession ou de vente de produits illicites.</li> <li>✓ Mettre en place des mesures visant à soutenir l'élève dans son problème de dépendance qui nuit à sa réussite et son bien-être.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas consommer des boissons énergisantes d'origine commerciale à l'école ou lors d'activités parascolaires;</li> <li>✓ Respecter la loi en vigueur sur le tabac, interdisant l'utilisation des produits du tabac et de la cigarette électronique en tout temps sur le terrain de l'école, les installations sportives et dans le transport scolaire;</li> <li>✓ Être apte à assister à tes cours;</li> <li>✓ Ne pas avoir en ta possession des substances illicites pour à des fins de consommation personnelle ou de revente.</li> </ul>

Voici une liste de moyens qui pourraient être proposés:

Suivis	Restrictions et sanctions
Contrat d'engagement Feuille de suivi Rencontre avec l'intervenant en dépendance ( <i>obligatoire pour les élèves de 13 ans et moins</i> ). Rencontre avec les parents. Soutien avec l'organisme le Virage.	Activités supervisées. Interdiction de sortie le midi. Retrait interne. Suspension externe.

**Toutes substances toxicantes et/ou objets servant à la consommation seront saisis et remis aux policiers de la Sureté du Québec. Les poursuites judiciaires seront possibles selon les lois en vigueur.**

**La gestion du doute :**

Les membres du personnel de notre école sont formés pour faire la gestion du doute de consommation ou de possession de substances interdites à l'école afin d'intervenir le plus rapidement possible.

Quelques exemples d'indices menant à un doute :

- Yeux (rouges, vitreux, pupilles dilatées)
- Absentéisme
- Discours incohérent, élocution lente
- Agressivité
- Démarche titubante, instable
- Possession d'une grosse somme d'argent
- Modification du comportement, de l'attitude
- Bouche sèche ou pâteuse
- Échec scolaire
- Odeurs (alcool, cannabis, autres)
- Tics moteurs ou verbaux
- Matériel servant à la consommation
- Informations obtenues de la part d'un pair
- État euphorique, rire incontrôlé, agitation inhabituelle

**LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE ET LE TABAC**

Il est interdit depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 de fumer et/ou fournir du tabac à une personne de moins de 18 ans tant dans un établissement que sur les terrains. **Le commerce ou les échanges de tabac, de la cigarette électronique ou de tout accessoire pouvant servir à fumer ou vapoter est formellement interdit. Depuis le 26 novembre 2015, la cigarette électronique est soumise aux mêmes règles.**

**LA LOI s'applique à toi et à tous les membres du personnel. Si tu défies la loi, des sanctions seront appliquées en fonction de la situation.**

**6.1 Armes**

La possession, la simulation ou la promotion d'armes blanches, d'armes à feu, d'objets contondants ou de faux est STRICTEMENT INTERDITE ET ENTRAINE LA SUSPENSION IMMÉDIATE. De plus, le matériel est confisqué et une contravention peut être donnée par les policiers.

## 7. Respect du mode de vie

### LE MODE DE VIE, C'EST IMPORTANT!

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir **un milieu sain et sécuritaire pour tous**.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"><li>Rencontre individuelle avec l'enseignant, le tuteur ou l'enseignant ressource;</li><li>Communication entre l'école et la maison (agenda, courriel ou appel téléphonique);</li><li>Rencontre avec les intervenants (TES, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, infirmière, orthopédagogue);</li><li>Rencontre individuelle avec un membre de la direction;</li><li>Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li><li>Suivi agenda;</li><li>Rencontre de l'élève et de ses parents par un membre de l'équipe de direction (ou tout autre intervenant de l'école);</li><li>Référence aux professionnels concernés;</li><li>Mise en place d'un plan d'intervention;</li><li>Soutien à l'élève lors de la réintégration à l'école ou dans la classe;</li><li>Référence à des services externes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Avertissement (verbal ou écrit);</li><li>Geste réparateur;</li><li>Travaux scolaires supplémentaires;</li><li>Activité dirigée;</li><li>Médiation;</li><li>Rédaction d'une réflexion;</li><li>Retenue du midi (<b>11h50 à 12h20</b>);</li><li>Retenue du midi prolongée (<b>11h50 à 12h45</b>);</li><li>Retenue du soir (<b>le jeudi de 16h à 17h15, le parent doit assurer le retour à la maison</b>);</li><li>Retrait de classe;</li><li>Travaux communautaires;</li><li>Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li><li>Retrait de privilège;</li><li>Reprise de temps avant ou après un cours, au dîner ou lors d'une journée pédagogique;</li><li>Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;</li><li>Perte d'autonomie, déplacement limité;</li><li>Retrait interne;</li><li>Suspension externe;</li><li>Rencontre obligatoire avec les parents;</li><li>Implication des policiers scolaires;</li><li>Rencontre élève-intervenant de l'école;</li><li>Application du protocole pour contrer la violence et l'intimidation;</li><li>Application du protocole.</li></ul>

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, les intervenants se donnent la possibilité d'utiliser la mesure appropriée selon la gravité ou l'urgence de la situation.

# À l'école secondaire Casavant

La violence et l'intimidation, c'est

## TOLÉRANCE ZÉRO

et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de **médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire**.

Selon la loi de l'instruction publique, l'élève a l'obligation d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'école et ses pairs.

La **VIOLENCE** représente tout acte qui est une manifestation de force (directement envers la personne ou indirectement derrière son dos) sous la forme :

- Physique (frapper, bousculer, lancer des objets, cracher, etc.);
- Psychologique (ostraciser, briser une réputation, répandre des rumeurs, etc.);
- Verbale (insulter, menacer, etc.);
- Écrite (sur les médias sociaux, dans un texto, dans un courriel, etc.);
- Sexuelle (des actes inappropriés qui violent l'intimité de l'autre).

### TOUT COMPORTEMENT POUVANT :

**COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ OU L'INTÉGRITÉ, PRÉSENTER UN DANGER et/ou CONSTITUER UNE INFRACTION À UNE LOI; SERA RÉFÉRÉ AUX AUTORITÉS CONCERNÉES.**

Qu'est-ce qui distingue l'intimidation d'un conflit?	
Intimidation (rapport de force)	Conflit
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport entre deux élèves où l'un s'impose à l'autre par la force.</li><li>• Un élève prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.</li><li>• Un élève veut gagner à tout prix et agresse l'autre.</li><li>• Gestes à caractère répétitif.</li><li>• Rapport inégalitaire.</li><li>• Il en résulte une victime. Cet élève développera un manque de confiance en lui, de la méfiance, de l'isolement et bien d'autres choses insoupçonnées qui le suivront à long terme.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confrontation entre deux élèves qui ne partagent pas le même point de vue.</li><li>• Deux élèves cherchent à gagner.</li><li>• Deux élèves discutent vivement, argumentent sans agression.</li><li>• Rapport égalitaire.</li><li>• Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants. Les deux élèves vivront à court terme de la colère, de la déception, de la tristesse, mais il y aura toujours possibilité de trouver un terrain d'entente.</li></ul>



**Tu subis de l'intimidation?**

**Tu es témoin d'intimidation?**

**Tu peux maintenant dénoncer de façon  
anonyme!**

*Accède au Forms via ce code QR. Un membre de l'équipe recevra ton formulaire et pourra intervenir.*



N'hésite pas, les adultes sont là pour toi!

